

Crédit d'investissement – Etude pour la sécurisation des ruisseaux de la Molliette et de Montet

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

En juin 2021, d'importantes inondations ont causé des dégâts matériels considérables sur l'ensemble du territoire de la commune de Cudrefin. Face à cette situation, la population a sollicité la Municipalité afin qu'elle entreprenne des mesures de sécurisation visant à prévenir une nouvelle catastrophe.

Dans cette optique, le bureau Gruner-Stucky a été mandaté en septembre 2021, pour réaliser une étude des variantes de sécurisation des ruisseaux de la Molliette et de Montet. L'offre de prestations et la proposition d'honoraires ont été confirmées en février 2022.

L'analyse des points critiques et des variantes de sécurisation a été remise à la Municipalité en décembre 2023. Les études ont été présentées à la Municipalité en avril 2024, suivies des offres de prestations et de la proposition d'honoraires concernant la protection contre les crues du Ruisseau de la Molliette en novembre 2024.

2. OBJET DU PREAVIS

Offres de prestations et proposition d'honoraires.

Le crédit demandé par le présent préavis permettra les points suivants :

Ruisseaux de la Molliette et du Montet :

- SIA 31 : Avant-projet de l'ouvrage.
- SIA 32 : Projet de l'ouvrage.
- SIA 33 : Procédure de demande d'autorisation.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Ruisseau de la Molliette :

Le projet prévoit la gestion des flottants en installant des herses sur le tracé du ruisseau et en démontant les barrages incendie construits dans le lit du ruisseau.

Il prévoit aussi le rehaussement de berges, l'entretiens du cours d'eau et une amélioration de l'entonnement de l'ancienne scierie.

Ruisseau de Montet :

Le projet prévoit la gestion des flottants en installant des herses sur le tracé du ruisseau et en démontant le barrage incendie construit dans le lit du ruisseau.

Il prévoit aussi l'augmentation de la capacité du ruisseau avec deux variantes.

4. ASPECTS FINANCIERS

Le montant du crédit se compose comme suit :

SIA 31 : Honoraires pour le Ruisseau de la Molliette	CHF	43'863.75
SIA 32 : Honoraires pour le Ruisseau de la Molliette	CHF	5'769.15
SIA 33 : Honoraires pour le Ruisseau de la Molliette	CHF	5'151.80
SIA 31 : Honoraires pour le Ruisseau de Montet	CHF	36'282.25
SIA 32 : Honoraires pour le Ruisseau de Montet	CHF	5'769.15
SIA 33 : Honoraires pour le Ruisseau de Montet	CHF	5'151.80
Relevé du tracé de Montet	CHF	3'000.00
Contrôle caméra du Montet	CHF	<u>2'012.10</u>
Total général TTC	CHF	<u>107'000.00</u>

Le projet est subventionné à 60%.

5. CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Cudrefin


- vu le préavis municipal,
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.00 destiné à financer les honoraires du projet et de l'enquête
2. D'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante, avec un amortissement sur 60 ans
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cudrefin, le 26 février 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

Richard Emmenegger



La Secrétaire

Myriam Aw

Municipal responsable : Jean-François Milliet

